Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 22 (1877)

Heft: 17

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BIBLIOGRAPHIE

L'armément de l'artillerie de position en Suisse. Adresse des officiers de l'artillerie de position à leurs camarades de l'armée, aux autorités fédérales et au peuple suisse. — Berne. Imprimerie Rieder et Simmen, 1877, une brochure, in-8°, de 13 pages.

Bien que cette brochure ait déjà eu une grande publicité, nous en résumerons quelques passages en recommandant vivement ses conclusions.

Les officiers de l'artillerie de position se sont depuis quelque temps beaucoup préoccupés de la question de savoir comment on emploierait leur arme au moment du danger. Ils se sont demandés si les moyens qu'ils avaient actuellement à leur disposition pour atteindre le but étaient oui ou non suffisants. Le résultat de cet examen n'a pas été aussi rassurant qu'on aurait pu le désirer : on n'a pu se dissimuler que l'artillerie de position aurait dans la défense du pays un rôle capital et que pour remplir sa tâche il lui manquait beaucoup, sinon presque tout.

Nous avons le sentiment qu'il y a là dans notre organisation militaire une lacune importante; il est du devoir de ceux qui ont à s'occuper plus spécialement de cette question, d'en faire connaître l'état aux autorités compétentes. Le peuple suisse se remet à ses officiers du soin de le défendre, ceux-ci ne répondront-ils pas à sa confiance et le laisserontils dans une dangereuse sécurité? Mieux vaut qu'ils parlent tandis qu'il en est temps et qu'ils préviennent ainsi les reproches qu'au moment du danger on serait justement en droit de leur adresser.

Depuis longtemps des hommes spéciaux ont fait remarquer que sans un système de fortification convenablement organisé, il n'était pas possible qu'un pays pût compter sur une défense vigoureuse et efficace.

Les Etats voisins, préoccupés de cette question, ont pourvu à la défense des points d'accès et préparé à l'intérieur des points d'appui fortifiés à l'avance; ils ont organisé d'une manière spéciale une des branches de l'artillerie qui a été intimement liée à l'infanterie de landwehr afin de pouvoir autant que possible assurer les mouvements d'une armée d'opérations.

Or pendant que tout ceci se faisait autour de nous, nous sommes restés stationnaires et nous n'avons rien fait de ce qui, pour la défense du pays, est d'une importance capitale. Il y a plus, par suite des progrès rapides de la technique, notre armement est resté en arrière : l'infanterie, dont la supériorité d'armement était autrefois reconnue, doit aujourd'hui chercher à conserver sa réputation par une plus grande habileté dans le tir et par une meilleure instruction. Quant à l'artillerie, nos pièces de campagne ne sont déjà plus à la hauteur des nouvelles pièces d'acier des Etats voisins, et les 25 compagnies de position, prévues dans notre organisation, n'ont à leur disposition que des pièces ne pouvant pas même être mises en ligne de comparaison avec les nouvelles pièces des artilleries de campagne étrangères.

La situation politique et géographique de la Suisse, la configuration du sol, son système militaire et le caractère qu'aurait une guerre sur son territoire, tout nous prouve l'importance qu'il y aurait à préparer la fortification du pays.

Il faudrait au moins une base d'opérations retranchée, une place centrale avec ses postes avancés. On s'en occupe maintenant, dit-on, assez sérieusement.

' Voir entre autres dans la Revue Militaire suisse, de 1864, les articles intitulés : Nécessité d'une place forte centrale.

Naturellement c'est en premier lieu à l'artillerie de position qu'incomberait la défense de tous ces ouvrages. Les 4000 hommes qui la composent, — élite et landwehr, — seraient occupés soit à la défense des points fortifiés, soit comme artillerie de position mobile, venant appuyer les opérations de l'armée de campagne, en occupant et en défendant à outrance les défilés, têtes de ponts, redoutes et positions de

Mais pour cela, il est de toute nécessité que l'artillerie de position reçoive un armement répondant aux exigences de sa tâche et en particulier au rôle plus étendu et plus important qui lui serait donné. Or,
jusqu'à présent la pièce de position a été en Suisse le 12^{cm}; cette bouche à feu est actuellement tout-à-fait au dessous de sa tâche et laisse
tout à désirer, soit au point de vue de la tension de la trajectoire, soit à
celui de la percussion. Sa vitesse initiale n'est en effet que de 280^m
tandis que celle des nouvelles pièces de campagne étrangères et voisines
de 450^m. On peut donc dire avec raison que la Suisse ne possède pas de
pièces de position.

Notre pays pourrait à un moment donné se ressentir vivement de cet état de choses; aussi est-il de notre devoir de le faire connaître et d'en laisser la responsabilité entière à ceux auxquels il incombe, sinon de

réaliser, au moins de tenter la création d'un matériel.

C'est une grande erreur, dit l'adresse, de croire que cette question de l'armement dépende si étroitement de celle de la fortification que jusqu'à ce que celle-ci ait été résolue, il n'y ait lieu de faire aucun changement dans notre matériel; bien au contraire, c'est justement par l'acquisition de bonnes pièces que nous devons chercher à suppléer jusqu'à un certain point à ces fortifications qui nous manquent. Les sacrifices pécuniaires à faire seraient bien faibles en comparaison de ceux qu'exigerait un système de fortification rationnel et nous aurions encore de cette manière une garantie de pouvoir défendre notre pays avec succès.

Pour pouvoir être à la hauteur de la tâche multiple qui lui incombe, l'artillerie de position doit nécessairement être armée de pièces d'un calibre assez fort et de construction diverse répondant aux exigences suivantes:

1º grande portée et grande précision de tir ;

2º grand effet de mine des obus, obtenu au moyen de charges d'éclatement considérables;

3º tir à shrapnels et à obus efficace encore à de grandes distances;

4° possibilité d'utiliser de grandes forces vives.

Quant au calibre, les bouches à feu qui répondraient le mieux aux circonstances dans lesquels nous nous trouvons, sont les pièces de 12 et de 15 cm qui toutes deux, eu égard aux buts si divers de la guerre, devraient être les unes en bronze, et c'est le plus grand nombre, les autres en acier.

Les pièces de bronze des deux calibres pourraient être construites dans le pays et nous avons pour cela le métal nécessaire en quantité plus que suffisante. On n'aurait ainsi à exporter de l'argent que ponr l'acquisition des pièces d'acier.

A. Pièces en bronze.

1. Canon renforcé de 12^{cm}. Cette pièce pourrait par suite de sa légèreté relative et par conséquent de sa facilité de transport être employée aux différents buts soit d'attaque, soit de défense. Avec une charge de 1500—2000 grammes elle donne une précision de tir et une portée suffisante et pourrait ainsi être employé efficacement pour un tir à shrap-

nels ou à obus. Elle constituerait ainsi une partie principale de notre

matériel de position.

2. Canon court de 15^{cm}. Cette pièce qui permet indifféremment l'emploi du tir direct et du tir indirect peut être aussi employée sous de fortes élévations et à de grandes distances comme mortier dans les cas de bombardement. Elle est particulièrement propre, avec son projectile de 28 kilos, renfermant une charge de 2 kilos, à détruire des traverses de parapets ou tout autre couvert, à atteindre des endroits défilés des vues ainsi que les batteries qu'on y aurait établies; elle peut aussi servir au tir contre des troupes à petite distance au moyen de shrapnels et à grande distance au moyen d'obus à double paroi ou d'obus à anneaux.

B. Pièces en acier.

1. Un canon fretté de 15 cm long. Suffit pour répondre aux exigences de la guerre de position par sa précision étonnante même à des distances de 8000 m. et au-dessus, ainsi que par sa colossale force vive, à laquelle aucune muraille ne résiste. Cette pièce pèse avec son affût 4500 kilogr. et lance au moyen d'une charge de 6 ½ kilos un projectile de 32

kilos avec une vitesse initiale de 483 mètres.

2. Un canon fretté de 12cm, lançant avec une charge de 3 kilogr. de poudre prismatique un obus pesant 16 kilogr. et lui imprimant une vitesse initiale de 475 mètres. Cette bouche à feu pèse avec son affût 3000 kilogr.; elle remplacerait le 15cm dans tous les cas où cette pièce, par suite de son poids, ne pourrait être utilisée. La précision de tir de cette pièce ne laisse rien à désirer jusqu'aux distances de 6 à 7000 m. et plus; sa force de percussion est aussi énorme.

Tels sont les desiderata de notre artillerie de position au point de vue de la qualité de l'armement; il est de toute importance que l'acquisition d'un nombre suffisant de ces pièces ne se fasse pas attendre lors même que la question de la fortification ne recevrait pas de solution immé-

diate: c'est là pour la Suisse une question vitale.

Quant à ce qui concerne l'acquisition à l'étranger des pièces en acier, une décision prompte à cet égard est d'autant plus urgente que de telles pièces ne peuvent être fabriquées du jour au lendemain; une résolution de les acquérir prise au moment du danger pourrait être totalement sans effet, fût-elle même appuyée des crédits illimités que l'on prodigue si souvent trop tard.

Nous avons la conviction qu'avec un nombre suffisant de pareilles pièces, le pays serait bien plus facile à défendre qu'il ne l'a jamais été

avant l'introduction des armes rayées.

EN VENTE:

A Paris, chez TANERA; à Lausanne, chez B. BENDA, éditeurs;

GUERRE D'ORIENT

EN 1876-1877

Esquisse des événements militaires et politiques

par

Ferdinand LECOMTE,

colonel-divisionnaire.

Tome Ier, in-8° avec 3 cartes, 6 francs.